



## **FICHE ACTION 5 –L'APPUI AUX PROJETS ASSOCIATIFS DANS LE CADRE DU CENTRE DE RESSOURCES DE LA VIE ASSOCIATIVE**

**Domaine** : Vie associative / Economie Sociale et Solidaire (ESS)

**Nom de l'action : L'APPUI AUX PROJETS ASSOCIATIFS DANS LE  
CADRE DU CENTRE DE RESSOURCES DE LA VIE ASSOCIATIVE**

### **Objectifs généraux du Centre de Ressources de la Vie Associative :**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, la Ville gère le Centre de Ressources de la Vie Associative situé à la Maison des Associations, en partenariat avec le PES 21, l'APSALC 21 et la Ligue de l'Enseignement 21.

Le Centre de Ressources accueille les porteurs de projets associatifs et les associations du territoire pour leur apporter des conseils dans la création d'une association et dans les domaines juridique, fiscal, comptable, statutaire, social, dans le domaine des montages de projets, de la recherche de financements, de l'emploi et des ressources humaines.

Les objectifs partagés du Centre de Ressources se déclinent ainsi :

- contribuer au développement de la vie associative locale : accueillir et renseigner les citoyens dijonnais et les membres bénévoles, salariés, dirigeants en général, des associations dijonnaises sur l'ensemble des éléments relatifs au fonctionnement des associations, assurer une veille réglementaire en matière de vie associative.
- accompagner dans leurs projets, les bénévoles et les professionnels, les permanents et les salariés, notamment en mettant en place des formations et des animations adaptées aux besoins des associations : répondre aux demandes formulées par les porteurs de projets, élaborer et co-animer des formations et temps d'information.
- agir pour la création et la pérennisation des emplois : conseiller et accompagner les associations dans le domaine de l'embauche, de la gestion et de la formation des salariés, proposer, le cas échéant, des dispositifs d'accompagnement aux associations qui le souhaitent ou qui sont en difficulté.
- favoriser la complémentarité et la mutualisation des soutiens apportés : mettre en réseau

les associations, aider à la mutualisation des actions et des moyens associatifs, proposer une complémentarité des soutiens apportés en fonction des compétences de chaque association, assurer le suivi des préconisations.

- participer à des événements et actions en lien avec le développement de la vie associative locale : Observatoire Local de la Vie Associative, Rencontres des associations ...

### **Moyens de l'action pour le PES 21 :**

Moyens humains : 0,25 ETP (chargé de mission et direction de l'association). Appuis ponctuels de bénévoles.

Moyens matériels et logistiques : locaux de travail mis à disposition par la ville de Dijon (12 avenue Gustave Eiffel), Maison des Associations (salles de formation), stands lors de manifestations.

Moyens financiers (autres aides publiques ou privées) : Ville de Dijon

### **Déroulement de l'action (dates, périodicité, lieux ...) pour le PES 21 :**

#### **Actions du PES 21 :**

- l'accompagnement des associations :

##### **Description de l'action :**

Le PES 21 a pour objet d'accompagner les projets solidaires et innovants ainsi que les associations au service du développement du territoire, d'accompagner les porteurs de projets et les structures de l'ESS à la pérennisation de leur activité, au service de la création d'emploi. Il accompagne les associations dans leur organisation interne, leur développement, la formalisation de leur projet associatif, le montage de projets, le modèle économique et la recherche de financements, notamment.

**Périodes de l'action** : durant toute l'année, du lundi au vendredi, sur rendez-vous (accueils et entretiens), de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

**Lieu de l'action** : locaux du PES 21 (12 avenue Gustave Eiffel)

- les formations à destination des associations :

##### **Description de l'action :**

Le PES 21 participe à l'élaboration du programme de formation de la Maison des Associations, en collaboration avec le service Vie associative de la Ville. Dans ce cadre, il assure lui-même l'animation de plusieurs séances de formation par an.

##### **Exemples de thématiques retenues pour l'année 2023 :**

- . Définir et rédiger son projet associatif
- . Piloter un projet efficacement
- . Mettre en valeur la plus-value sociale de mon association auprès des partenaires
- . Pitcher son projet

Ces formations sont réparties en deux sessions (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> semestre) et permettent, pour la plupart, la délivrance du Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGGA). Le PES 21 assure 19 heures de formation au total sur les deux sessions.

**Dates de l'action** : la semaine en après-midi

**Lieu de l'action** : Maison des Associations

- la participation à des événements et actions en lien avec le développement de la vie associative locale :

*A titre d'exemple* : participation aux Rencontres des Associations, aux événements organisés à la Maison des Associations ...

### **Publics visés (tranches d'âges, sexes, origines géographiques...) :**

Public de Dijon et de Dijon Métropole : dirigeants d'associations, salariés, bénévoles et porteurs de projets associatifs.

### **Tarifs pratiqués :**

Gratuité

### **Partenaires :**

- **Partenaires financeurs** : Ville de Dijon

- **Associations** : APSALC 21, Ligue de l'Enseignement 21, Maison des Associations de la Ville de Dijon

### **Critères d'évaluation :**

Nombre d'accompagnements réalisés

Types d'accompagnements réalisés

Profil des bénéficiaires accompagnés (distinction associations existantes / porteurs de projets, origine géographique des bénéficiaires, types d'associations concernées)

Nombre de formations réalisées

Types de formations dispensées

Nombre de bénéficiaires de ces formations

Profil de ces bénéficiaires (distinction associations existantes / porteurs de projets, origine géographique des bénéficiaires, types d'associations)

Nombre d'événements et/ou d'actions en lien avec le développement de la vie associative locale, auxquels le PES 21 a participé

Nature de ces événements et/ou actions

**Budget annuel de l'action pour le PES 21 : 10 000 € pour 2023, 10 000 € pour 2024 et 10 000 € pour 2025**

**Participation financière de la Ville : 8 000 € pour 2023 ; 8 000 € pour 2024 et 8 000 € pour 2025**

### Budget prévisionnel - année 2023

DÉPENSES		RECETTES	
<b>60 - Achats</b>	200	<b>70 - Subventions d'exploitation</b>	<b>8 000</b>
Location salles	0	Dijon Métropole	8 000
Achat matières et fournitures	200		
<b>61 - Services extérieurs</b>	0	Financements privés	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>400</b>		
Déplacements	100		
Communication, publicité			
Autres (tél, internet, missions, réception)	300		
<b>63 - Impôts et taxes</b>			
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>7400</b>	<b>70 - Prestations</b>	
Rémunération des personnels	4958		
Charges sociales	2092		
Autres charges	350		
Mutuelle, chèque déjeuner			
Formation	0		
<b>TOTAL</b>	<b>8 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 000</b>

### Budget prévisionnel annuel - 2024

DÉPENSES		RECETTES	
<b>60 - Achats</b>	200	<b>70 - Subventions d'exploitation</b>	<b>8 000</b>
Location salles	0	Dijon Métropole	8 000
Achat matières et fournitures	200		
<b>61 - Services extérieurs</b>	0	Financements privés	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>400</b>		
Déplacements	100		
Communication, publicité			
Autres (tél, internet, missions, réception)	300		
<b>63 - Impôts et taxes</b>			
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>7400</b>	<b>70 - Prestations</b>	
Rémunération des personnels	4958		
Charges sociales	2092		
Autres charges	350		
Mutuelle, chèque déjeuner			
Formation	0		
<b>TOTAL</b>	<b>8 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 000</b>

### Budget prévisionnel - année 2025

DÉPENSES		RECETTES	
<b>60 - Achats</b>	200	<b>70 - Subventions d'exploitation</b>	<b>8 000</b>
Location salles	0	Dijon Métropole	8 000
Achat matières et fournitures	200		
<b>61 - Services extérieurs</b>	0	Financements privés	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>400</b>		
Déplacements	100		
Communication, publicité			
Autres (tél, internet, missions, réception)	300		
<b>63 - Impôts et taxes</b>			
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>7400</b>	<b>70 - Prestations</b>	
Rémunération des personnels	4958		
Charges sociales	2092		
Autres charges	350		
Mutuelle, chèque déjeuner			
Formation	0		
<b>TOTAL</b>	<b>8 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 000</b>